



VOL. 17 NO 1  
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 5 FÉVRIER 2013

## Information de la présidente-directrice générale

La présidente-directrice générale de l'Agence, **Mme Lucie Leduc**, mentionne le départ de **Mme Gynette Caillé**, directrice générale adjointe à l'Agence, qui a quitté son poste pour relever de nouveaux défis professionnels. Elle souligne également l'arrivée de **Mme Danielle Couture** à titre de directrice des services sociaux ainsi que de celle de **Mme Micheline Turcotte**, adjointe au secrétariat général, en remplacement de **Mme Andrée Payette** qui est partie pour sa retraite.

## Parole à l'assemblée

Dans le cadre de la campagne de mobilisation provinciale visant à faire reconnaître leur rôle au sein des pratiques sociales et à obtenir un rehaussement de leur financement, plusieurs organismes communautaires de la région viendront se présenter au CA de l'Agence par territoire de MRC. Lors de l'assemblée du 5 février, les organismes de la MRC de D'Autray étaient représentés. Ils ont fait état de l'essoufflement des ressources qu'ils attribuent au manque de financement dans la mission globale. Ils ont également fait valoir le mouvement positif qui anime les organismes communautaires et les maintient dans l'action, et ce, malgré une réalité financière difficile.

La représentante de la TROCL a également questionné le conseil d'administration sur les rumeurs de fusion entre les agences de Lanaudière, des Laurentides et de Laval.

À ce sujet, la présidente-directrice générale de l'Agence, **Mme Lucie Leduc**, a mentionné qu'il s'agit d'une décision politique sur laquelle l'Agence n'a pas de contrôle et qui relève du ministre de la Santé et des Services sociaux.

Pour ce qui est des revendications des organismes communautaires, **Mme Lucie Leduc** a réitéré son engagement au sein du comité bipartite dont la prochaine rencontre est fixée au 11 mars prochain. Elle a tenu à rappeler que ce comité permet de travailler sur des préoccupations communes.

## Situation financière régionale

En remplacement de **Mme Gynette Caillé**, **Mme Audrey Boucher**, coordonnatrice des ressources financières réseau, fait état de la situation financière régionale au 15 décembre dernier.

Celle-ci présente un déficit de 5,1 M\$ attribuable à la situation financière du CSSS du Sud de Lanaudière qui doit produire un plan de retour à l'équilibre budgétaire.

## Infections nosocomiales

La période des Fêtes est un moment crucial de l'année, particulièrement lorsque l'activité grippale est élevée, ce qui peut faire en sorte que l'on constate une hausse des infections nosocomiales. Le directeur de santé publique, **docteur Jean-Pierre Trépanier**, explique que les établissements ont réussi à traverser cette saison avec de bons résultats, puisque les taux sont demeurés inférieurs aux seuils établis par le Ministère.

## Subventions en équipements de consolidation

L'Agence recevra, pour l'exercice 2012-2013, une subvention de 273 438 \$ du MSSS pour l'ajout d'équipement ou de mobilier qui consolide ou stabilise une offre de service existante au sein des établissements.

À cette subvention s'ajoute un montant de 49 350 \$ dédié à l'acquisition d'équipements pour le centre de référence pour investigation désigné du CSSS du Nord de Lanaudière pour un montant total de 322 788 \$.

La répartition de la subvention a été établie et sera majoritairement partagée entre les deux CSSS de la région.

## Santé mentale : transfert de mandats aux deux CSSS

Historiquement, la région avait confié des mandats et des activités de réadaptation en santé mentale au Centre de réadaptation La Myriade. Le plan d'action en santé mentale 2005-2010 accordait à ce même établissement le mandat régional du suivi d'intensité variable (SIV) ainsi que le suivi intensif dans le milieu (SIM). Au terme de travaux régionaux, il a été décidé que le SIV serait transféré aux deux CSSS de la région. Les ressources du CR La Myriade, dédiées au SIM du CSSS du Sud de Lanaudière, seront transférées à cet établissement. Le tout sera effectif le 1<sup>er</sup> avril 2013.



## Plan régional de main-d'œuvre

Le directeur des ressources humaines de l'Agence, **M. Yves Faucher**, en collaboration avec **Mme Marylène Ricard**, conseillère en gestion des ressources humaines, a présenté un résumé de la planification de la main-d'œuvre régionale 2012-2015.

Ce portrait trace un diagnostic des professions jugées les plus en difficulté dans Lanaudière. Parmi celles-ci, on retrouve les infirmières, les préposés aux bénéficiaires et les inhalothérapeutes. Ces derniers sont particulièrement recherchés au CSSS du Sud de Lanaudière.

Les audiologistes, les physiothérapeutes et les orthophonistes sont également en demande dans les deux CSSS de la région et, dans le cas du dernier titre d'emploi, au Centre de réadaptation La Myriade. Pour tous ces établissements, les ergothérapeutes s'avèrent des professionnels fort prisés.

La région a également besoin de psychologues et les Centres jeunesse de Lanaudière recherchent des agents de relations humaines.

Finalement, la stabilité des ressources s'avère difficile pour les éducateurs spécialisés, les pharmaciens, les technologistes médicaux ainsi que les gestionnaires.

La planification de la main-d'œuvre est une préoccupation importante dans Lanaudière comme partout au Québec. Un plan d'action a été mis en place et des partenariats régionaux continuent à s'établir afin d'assurer à la population lanaudoise un bassin de ressources adéquat.

## Plan de communication régional

**Mme Doris Prince**, directrice des communications et de la qualité de l'Agence, a présenté le *Plan de communication régional 2012-2015*. Ce plan a pour principaux objectifs de :

- mieux faire connaître les portes d'entrée et les services du réseau lanaudois;
- mettre en valeur les succès et les bonnes pratiques;
- poursuivre les actions en prévention, en promotion et pour la protection de la population;
- soutenir les directions de ressources humaines dans leur mandat de recrutement, de valorisation et de fidélisation de la main-d'œuvre.

Ce plan s'ajoute aux efforts de communication faits par les établissements. Il sera réévalué annuellement et ajusté au besoin.

## Réaffectation de budgets aux organismes communautaires

Des montants totalisant 534 909 \$, qui n'ont pas été utilisés au sein des organismes communautaires inscrits au *Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)*, seront réaffectés en conformité avec le *Cadre régional de référence pour la gestion du PSOC*.

La répartition de ces montants a été établie en fonction des secteurs de provenance et validée avec les responsables de la Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière.

Ainsi, les montants seront réalloués de la façon suivante :

• Jeunes en difficulté	128 308 \$
• Santé physique	103 174 \$
• Services généraux	303 427 \$

## Prochaine séance

Mardi 26 mars 2013  
19 h  
Salle B125

Agence de la santé et des  
services sociaux de Lanaudière  
245, rue du Curé-Majeau à Joliette